

Zeitschrift: Bulletin du ciment
Herausgeber: Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)
Band: 63 (1995)
Heft: 12

Rubrik: TFB actuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TFB actuel



Le TFB, organe de contrôle accrédité

Depuis le 19.10.95, le TFB est accrédité en tant que «laboratoire pour les analyses chimiques et le contrôle des propriétés physiques du ciment», conformément à la norme SN EN 45 001. Cette accréditation

Fabrication traditionnelle du béton

Hg/Hr. Le séminaire «Verfahrenstechnik der konventionellen Betonherstellung», organisé par le TFB, s'adresse aux techniciens des centrales à béton et des gravières, lesquels auront la possibilité d'approfondir leurs connaissances technologiques sur la fabrication du béton dans les centrales à béton et les gravières, le 26 janvier 1996, à Wildegg. Un séminaire d'une journée ne suffit pas pour traiter en détail de tous les aspects de la fabrication du béton. C'est pourquoi un questionnaire doit permettre aux participants – au maximum quarante – de désigner à l'avance quels sont parmi les importants domaines suivants, ceux dont ils souhaitent qu'il soit traité:

- Préparation des granulats
- Chargement et transport
- Modes de construction des centrales à béton
- Approvisionnement des centrales à béton
- Dosage dans les centrales à béton
- Malaxage et amenée sur camions-bétonnières
- Utilisation de véhicules pour le béton prêt à l'emploi
- Commande des installations
- Traitement des commandes pour les livraisons de béton prêt à l'emploi
- Établissement des bulletins de livraison
- Installations annexes dans les centrales à béton
- Évacuation des eaux usées

La finance de participation est de 390 francs. Informations et inscriptions: TFB, Centre de formation continue, Lindenstrasse 10, 5103 Wildegg (téléfax 062 893 16 27). On peut également obtenir des renseignements en appelant le 062 887 73 73 (de 8 à 9 et de 14 à 15 heures).

concerne donc les secteurs du laboratoire de Wildegg qui s'occupent des essais et contrôles du ciment. Elle s'étendra dans une prochaine étape à l'ensemble du laboratoire, lequel, au cours de l'année 1996, sera également accrédité pour les essais et contrôles du béton.

L'accréditation est définie comme étant une confirmation de la compétence d'un organisme à accomplir une tâche déterminée. La confirmation, sous forme d'un acte officiel, est établie par le Service d'accréditation suisse (SAS), dont le siège est à Wabern. Comme pour la certification des systèmes qualité (SQ), il faut, pour obtenir cette confirmation, un audit préliminaire et un audit d'accréditation, auxquels participent un expert du SAS ainsi que des experts externes. L'accréditation est valable cinq ans, et une visite de surveillance est en outre effectuée chaque année. Qu'implique en substance la certification? En ce qui concerne le laboratoire, la principale innovation réside dans l'existence d'un SQ, lequel exige, entre autres, la définition d'importantes procédures et responsabilités, et assure la traçabilité des mandats d'essais. Une grande importance est attribuée à la formation et au perfectionnement du personnel. Il est également exigé que le mandat soit l'objet d'une discussion détaillée avec

le client, et qu'il soit examiné sur cette base.

Il y a jusque-là des similitudes avec les SQ certifiés des normes ISO de la série 9000. Mais pour l'accréditation, il faut en outre fournir la preuve de la maîtrise des procédures d'essai appliquées. Cela concerne aussi bien les appareils utilisés que les laborants exécutant les essais. Il faut de plus que la valeur technique et scientifique des informations fournies par chacune des procédures soit connue. C'est pourquoi nous intensifions l'organisation d'essais interlaboratoires ou la participation à de tels essais, et travaillons à améliorer les procédures existantes, même normalisées.

Qu'est-ce que cela signifie pour nos clients? Ils peuvent être sûrs que seules leur sont proposées les procédures d'essai dont ils ont réellement besoin pour la solution de leur problème, et dont ils connaissent la valeur objective quant aux informations fournies déjà lors de la passation du mandat. Les frais inutiles et les surprises désagréables sont ainsi évités pour les deux parties. Et s'il devait tout de même y avoir une défaillance, la réclamation serait alors traitée à la satisfaction du client. Chacun après tout peut s'améliorer, et c'est également le but d'un SQ.

Joachim Timper